



Arcachon
expansion

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 033-439504960-20260306-2026030605-DE

S²LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Vendredi 6 mars 2026**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE, THE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MONS, PUJOL, SCAPPAZZONI, TREUIL, MARTINERIE, DAVID, DELEPAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président)

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, FOULON
Mr BONNIN, SEGURA

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mr PIERRE-EDOUARD DROGUET responsable par intérim du Service de Gestion Comptable

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2026030605 : CREATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'article R.2221-28 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'habilitation de la Directrice Générale d'Arcachon Expansion en date du 15 décembre 2020.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services.

Office de tourisme	Contrats saisonniers	19 mois
	Stagiaire	6 mois
OCA	Contrats CDD	12 mois
	Contrats saisonniers	4 mois
Direction Générale	Stagiaire	6 mois
Culture	Contrat CDD	24 mois
	Stagiaire	6 mois
	Contrat Alternance	12 mois
Palais des congrès	Contrat CDD	12 mois
	Stagiaire	12 mois
	Contrats saisonniers	4 mois
Animations	Contrat alternance	12 mois
	Contrat CDD	4 mois
	Stagiaire	6 mois
	Contrats saisonniers	2 mois

Cette délibération n'appelant aucune observation, **B. LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **D'APPROUVER la création d'emplois contractuels prévisionnels non permanents dans le cadre d'accroissement d'activité et/ou saisonniers pour l'année 2026**
- **CONSTATER que les crédits afférents sont inscrits au chapitre 012 des budgets respectifs**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°5 concernant la création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 6 mars 2026
Bernard LUMMEAUX
1^{er} vice-président de la Régie Arcachon Expansion

